

L'atelier du bijou
07310 Saint-Martin
de-Valamas

lavalleedubijou.com

VAL'EYRIEUX
communauté de communes

la pépinière

de

l'atelier du bijou 

METIERS DE LA BIJOUTERIE

LIVRET D'ACCUEIL

Pôle entrepreneurial Pôleyrieux - ZA Aric Industrie - 07160 Le Cheylard
contact@poleyrieux.com - Tél. : 09 70 65 01 17 - www.poleyrieux.com

au coeur
de la
vallée
du
bijou 

1 - LE PROJET « ATELIER DU BIJOU »

Genèse

En 2010, les anciennes Communauté de communes des Boutières et du Pays du Cheylard s'associaient pour créer une marque territoriale forte autour de l'histoire industrielle bijoutière des Boutières : ainsi, la **vallée du bijou** était née.

Autour de plusieurs entreprises en activité, d'une programmation événementielle régulière (festival du bijou, musique et or dans la vallée du bijou, la Saint-Valentin,...) et de lieux historiques, l'objectif pour les acteurs locaux est de redonner vie à des sites emblématiques, de conserver un patrimoine spécifique et surtout de poursuivre le développement d'une filière encore bien implantée sur le territoire.



En 2014, après la création de la Communauté de communes Val'Eyrieux, les élus ont souhaité renforcer la vie de la filière en créant 2 lieux muséaux, patrimoniaux, vitrine de ces savoir-faire, complémentaires dans leur approche et vivants.

Au Cheylard, **la maison du bijou** voit ainsi le jour en 2015 : coté scène et coté coulisse, cet espace permet de se plonger dans les savoir-faire et autres spécificités de la filière bijoutière locale autour d'expositions, de supports muséographiques actuels.



C'est aujourd'hui sur Saint-Martin-de-Valamas que Val'Eyrieux installe un deuxième pôle d'attraction autour de l'ancienne « Usine Murat », berceau historique de la filière depuis 1865.

A la fois, centre de formation, pépinière des métiers de la bijouterie et lieu de tourisme expérientiel, **l'atelier du bijou** complète l'offre de la maison du bijou et installe définitivement les Boutières comme un haut lieu de la bijouterie en France.



C'est dans le cadre de ce projet global que les élus ont souhaité créer une pépinière qui permettra de dynamiser la filière, de croiser les savoir-faire, et de renforcer le développement du territoire.

La Communauté de communes Val'Eyrieux qui porte ce projet est accompagné par :

- Le site de proximité centre Ardèche.
- La Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ardèche

L'atelier du bijou est une pépinière d'entreprises spécialisée dans les métiers de la bijouterie. Implantée en centre Ardèche, sur la commune de Saint-Martin-de-Valamas, au cœur du territoire des Boutières, elle offre aux jeunes professionnels de la bijouterie, qui y séjournent pendant une durée maximum de 48 mois, des conditions privilégiées pour se développer :

- 3 ateliers de 15 à 20m² équipés en mobilier.
- Des machines spécifiques de bijouterie mutualisées entre les artisans.
- Un grand espace muséal permettant des formations, des expositions,...
- Une animation assurée par les partenaires du projet : mise en réseau local, suivi personnalisé de l'activité, montée en compétence en matière de commercialisation, formations, organisation d'événementiels collectifs, accompagnement à la sortie de pépinière, etc.
- Un loyer modéré (cf. ci-après)

Le partenariat mis en œuvre pour faire fonctionner l'atelier du bijou

Les principaux acteurs du projet :

- ❖ La Communauté de communes Val'Eyrieux
Président : Jacques Chabal – Référent : Florent Soubrillard
- ❖ Le Site de proximité centre Ardèche
Président : Yves Le Bon – Référente : Jacqueline Dudal

Une convention décrit la nature de l'engagement des parties signataires.

La pépinière de l'atelier du bijou 

Pôle entrepreneurial Pôleyrieux - ZA Ric Industrie - 07160 Le Cheylard
accueil@poleyrieux.fr - Tél. : 09 70 65 01 17 - www.poleyrieux.fr

au cœur
de la
vallée
du
bijou 

Le rôle de la Communauté de communes (CDC) consiste à :

- Mettre à disposition les locaux de l'atelier du bijou de Saint-Martin-de-Valamas à des professionnels des métiers de la bijouterie (cf. convention liant chaque professionnel à la CDC). Cette mise à disposition est concédée à raison d'une contribution financière dont le montant est défini par la CDC.
- Assurer son rôle de propriétaire en informant les occupants sur les conditions d'occupation, en produisant une convention d'occupation avec chacun des professionnels et en maintenant en état les locaux loués.
- Participer à la recherche de locaux pour les professionnels en sortie de pépinière.
- Fournir des locaux en bon état pour les nouveaux résidents.
- Assurer la réalisation et la mise en place de la signalétique pérenne respectant la réglementation.
- Participer aux instances de pilotage de l'action de l'atelier du bijou.
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des actions collectives de communication et de commercialisation qui concernent les locaux et les activités de l'atelier du bijou.
- Prospecter des professionnels des métiers d'art pour optimiser le remplissage de l'atelier du bijou.
- Informer et accueillir les professionnels, en précisant les droits et devoirs de chacun.
- Organiser la sélection des résidents avec le comité de pilotage.
- Faire appliquer le règlement intérieur lié à l'animation et aux actions de la pépinière.

Le rôle du Site de proximité Centre Ardèche consiste à :

- Organiser et mettre en œuvre pour les résidents un programme adapté de sessions d'accompagnement, d'information et de formation, en coopération.
- Accompagner les résidents en effectuant avec eux des rencontres individuelles et collectives, en coopération avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche
- Mettre en réseau des résidents pour une insertion dans le tissu économique, culturel et social local (ex : mise en place d'un système de tutorat).
- Organiser la participation des résidents à des expositions ou évènementiels, à la pépinière et/ou l'extérieur.
- Promouvoir, en concertation avec la CDC, l'atelier du bijou et les activités hébergées.
- Participer aux instances partenariales de pilotage.

La pépinière de l'atelier du bijou 

Pôle entrepreneurial Pôleyrieux - ZA Ric Industrie - 07160 Le Cheylard
accueil@poleyrieux.fr - Tél. : 09 70 65 01 17 - www.poleyrieux.fr



- Rechercher et solliciter les subventions pour le fonctionnement du dispositif.
- Rechercher des locaux pour les professionnels en sortie de pépinière.

Le rôle de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche consiste à :

- . Faire acquérir aux résidents la posture d'entrepreneuriat.
- . Faire acquérir aux résidents les compétences nécessaires au développement commercial de leur activité : étude des comportements d'achats, définition de gammes de produits, calcul des prix de revient et de vente, mise en scène des produits.
- Suivre les tableaux de bord de gestion des résidents.
- Travailler sur la stratégie d'augmentation de trésorerie.
- Elaborer des actions et événements de communication commerciale en semi-autonomie (portes ouvertes, salon professionnel, etc.).

La gouvernance

Ces trois partenaires se réunissent régulièrement pour suivre le fonctionnement de la pépinière, et prendre les décisions nécessaires à son bon fonctionnement.

La pépinière de l'atelier du bijou 

Pôle entrepreneurial Pôleyrieux - ZA Ric Industrie - 07160 Le Cheylard
accueil@poleyrieux.fr - Tél. : 09 70 65 01 17 - www.poleyrieux.fr

au cœur
de la
vallée
du
bijou 

2 - ENTRER EN PEPINIERE

Intégrer une pépinière est un privilège, il est important que le résident en ait conscience. Si le fait d'être résident ouvre des avantages, des devoirs sont également associés à ce projet. Rentrer en pépinière, c'est donc à la fois un coup de pouce et des contraintes. Le jeune professionnel sera ainsi conduit à trouver les réponses aux questions suivantes :

- Comment pérenniser mon activité professionnelle ?**
- Comment vivre de mon métier, mes créations, mes productions ?**
- Où vais-je m'installer ?**
- Comment doit évoluer mon travail pour trouver sa clientèle ?**
- Quel type de clientèle je souhaite développer ?**
- Comment la trouver, quels salons, quelle communication ?**
- Comment établir les prix de mes créations ?**
- (... la liste est longue)*

Il est donc important de réfléchir aux objectifs à atteindre, de définir le contenu précis, budgétisé, mis en communication, de ce que sera l'entreprise « métiers d'art » qui émergera en sortie de pépinière.

À méditer :

Avant de savoir comment on va quelque part, encore faut-il savoir où l'on va...

3- LES CONDITIONS D'ADMISSION

Elles tiennent à :

- Le retour du dossier de candidature, accompagné des documents exigés
- La validation du projet par le comité de pilotage.

La présence à l'atelier du bijou suppose donc que :

- Le résident exerce un métier de la bijouterie.
- Qu'il ait un statut professionnel à l'entrée. Ce statut doit pouvoir évoluer durant le temps de résidence et peut être très basique au départ (par ex. autoentrepreneur)

Durée et coût

- La durée de séjour en pépinière est de 48 mois maximum à partir de la date d'entrée.
- Un loyer mensuel sera demandé aux résidents par la Communauté de Communes, propriétaire des locaux. Il s'agit d'un tarif avantageux, en deçà du coût du marché. Cependant, dans un souci de mise en situation des résidents, cette participation sera progressive :

Année 1 : 100 € TTC/mois
 Année 2 : 120 € TTC/mois
 Année 3 : 140 € TTC/mois
 Année 4 : 160 € TTC/mois

La pépinière de l'atelier du bijou 

Pôle entrepreneurial Pôleyrieux - ZA Ric Industrie - 07160 Le Cheylard
 accueil@poleyrieux.fr - Tél. : 09 70 65 01 17 - www.poleyrieux.fr

au cœur
de la
vallée
du
bijou 

Les charges notamment de chauffage, d'eau, d'électricité, ainsi que la redevance ordures ménagères sont partiellement incluses dans le montant de loyer ci-avant. Un ajustement annuel de la part du loyer liée aux charges aura lieu en début de chaque année en fonction de la réalité des consommations d'énergies. En cas de surconsommation, un complément raisonnable au montant du loyer sera demandé pour régularisation de l'excédent de charge, partagé à part égale entre les 3 résidents. Une participation complémentaire mensuelle est demandée pour l'accompagnement, d'un montant de 30 € TTC.

Ex : loyer mensuel année 1 = 130 € TTC

4 - L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement est destiné à préparer la sortie de pépinière. Il s'axe donc autour des compétences transversales à tous les ateliers, et à partir de l'expérience acquise par les partenaires.

Ces compétences dites « transversales » peuvent être regroupées en trois grandes familles :

Organisation / Commercialisation / Communication

Elles n'ont de sens que dans la mesure où la compétence du métier proprement dite est supposée acquise.

L'objectif de l'accompagnement est bien de faire émerger une entreprise bijoutière autonome, capable de vivre de son activité, et de survivre au-delà des trois ans, qui est en général le seuil critique d'une entreprise.

L'accompagnement est constitué de :

- L'accompagnement in situ
- L'organisation d'événementiels
- La formation

L'accompagnement in situ

Il est organisé de la façon suivante :

Un accompagnement in situ par la CMA07 tous les mois sur des thèmes précis. L'objectif est d'aborder régulièrement les compléments d'information nécessaires à l'élaboration d'un projet professionnel, de manière individuelle et collective, en fonction des besoins de résidents.

Ces journées de visite sont préparées en amont avec un thème :

- Réflexion sur le positionnement de l'activité, clientèle, chalandise, gammes de produits, positionnement commercial etc.,
- Calcul de prix, de coûts, aide à la gestion, élaboration de prévisionnels financiers
- Accompagnement à la recherche de locaux
- Organisation d'un événementiel, préparation d'un salon
- Ou tout autre thème en rapport avec le développement de l'activité.

La pépinière de l'atelier du bijou 

Pôle entrepreneurial Pôlegrieux - ZA Ric Industrie - 07160 Le Cheylard
accueil@polegrieux.fr - Tél. : 09 70 65 01 17 - www.polegrieux.fr

au cœur
de la
vallée
du
bijou 

En parallèle, la Communauté de communes Val'Eyrieux accompagne les résidents dans leur insertion locale au niveau professionnel : mise en relation avec des professionnels de la bijouterie, associations de professionnels, proposition d'un parrain, mise en lien avec des évènementiels existants ou nouveaux, recherche de locaux en sortie de pépinière etc.

Les résidents sont également associés au projet de *la vallée du bijou* et à toutes autres initiatives en lien avec la filière.

L'évènementiel

Les résidents co-organisent, en coopération avec la Communauté de communes, le site de proximité, la CMA, les acteurs locaux de la filière, des évènementiels commerciaux.

Sont envisagés :

- Des journées « portes ouvertes » : expo-vente, Festival du bijou, journées des métiers d'art
- Des projets collaboratifs, accompagnés de designers ou autres intervenants, afin de concevoir régulièrement de nouvelles collections.

4 - CE QU'IL FAUT VALIDER DURANT LE TEMPS DE RESIDENCE

Bien évidemment, la liste des questions posées précédemment :

- Comment pérenniser mon activité professionnelle ?
- Comment vivre de mon métier, mes créations, mes productions ?
- Où vais-je m'installer ?
- Comment doit évoluer mon travail pour trouver sa clientèle
- Quel type de clientèle je souhaite développer ?
- Comment la trouver, quels salons, quelle communication ?
- Comment établir les prix de mes créations ? (... *la liste est longue*)

Il est important, durant ce temps de résidence, d'arrêter le plus en amont possible une stratégie, même lorsque la démarche relève plus de l'art que de l'artisanat (pièces uniques par exemple) :

- L'entreprise : statut, forme juridique, fiscale, comptabilité, finalités, positionnement, etc.
- Les créations : pièces uniques, petites séries, commandes, tradition, patrimoine, modernité, évolution des gammes, collaborations, etc.
- La clientèle : locale, nationale, internationale, localisation, sociologie, etc.
- Les facteurs clés de succès : savoir et pouvoir produire, les signaux des marchés, le marketing, les domaines d'activités stratégiques, l'éthique, l'indépendance, la qualité, l'innovation technologique centrée sur le produit, etc.
- La stratégie commerciale : lieux de vente, prix de vente, mise en scène des produits moyens de communication, etc.
- Le lieu d'installation pérenne : le but des partenaires de la pépinière est de voir les jeunes professionnels s'installer localement à l'issue de leur résidence à l'atelier du bijou. Ainsi, ils recevront de l'aide pour rechercher un local, mais il est nécessaire d'anticiper les besoins (niveau d'équipement, emplacements, etc.)

Même lorsque l'activité relève de la TPE (Très Petite Entreprise), il est fondamental de se créer un tableau de bord permettant d'anticiper la pratique, la diffusion, la production, la gestion.

La pépinière de l'atelier du bijou 

Pôle entrepreneurial Pôleyrieux - ZA Ric Industrie - 07160 Le Cheylard
accueil@poleyrieux.fr - Tél. : 09 70 65 01 17 - www.poleyrieux.fr

au cœur
de la
vallée
du
bijou 

5 - PARTICIPATION, COMPORTEMENT, REGLEMENT INTERIEUR

La vie de la pépinière

Entrer en pépinière, c'est aussi accepter de :

- Verser loyers et participation à l'accompagnement chaque mois,
- Participer activement aux projets qui seront proposés : l'accompagnement et la participation aux évènementiels sont obligatoires, dans la mesure où c'est ce qui fonde le projet de pépinière. La pépinière n'est pas uniquement un local mis à disposition pour un coût modique, c'est aussi un dispositif complet de suivi de la jeune entreprise.
- Collaborer pour l'ensemble des contraintes : ménage dans les parties communes, accueil du public, investissement individuel et collectif lors des évènements, etc.
- Communiquer sur la pépinière en apposant les logos de l'atelier du bijou et des partenaires dans vos outils de communication.

De plus, il est important qu'une certaine solidarité s'instaure dans les rapports entre résidents. Le parcours de professionnalisation est exigeant, prendre le temps de partager les expériences et les connaissances est une aide précieuse.

Le non-respect de ces engagements pourra conduire à l'exclusion de la pépinière sur décision du comité de pilotage.

La vie dans les locaux

Un règlement intérieur a été rédigé (*voir annexes*), qui définit les règles de vie dans les locaux de la pépinière.

La pépinière de l'atelier du bijou 

Pôle entrepreneurial Pôleyrieux - ZA Ric Industrie - 07160 Le Cheylard
accueil@poleyrieux.fr - Tél. : 09 70 65 01 17 - www.poleyrieux.fr

au cœur
de la
vallée
du
bijou 

6 - RESSOURCES A DISPOSITION, LIEUX RESSOURCES A MOBILISER

Les partenaires de l'atelier du bijou	Adresse
<u>Communauté de Communes Val'Eyrieux</u>	21 Avenue de Saunier, BP 55 07160 Le Cheylard Tél. : 06 14 04 37 45 Contact : M. Florent SOUBRILLARD Courriel : f.soubrillard@valeyrieux.fr Site : http://www.valeyrieux.fr
<u>Site de proximité Centre Ardèche</u>	54 impasse du moulinage 07310 St-Martin-de-Valamas Tél. : 04 75 30 50 82 Contact : Mme Jacqueline Dudal Courriel : coordination@sitedeproximitecentreardeche.fr Site : http://www.sitedeproximitecentreardeche.fr
<u>Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche</u>	70, allée des ondines, BP 356 07503 GUILHERAND GRANGES 8, chemin de Sainte Croix, 07200 AUBENAS Tél. : 04 75 07 54 00 Contact : Laure MONNERY Courriel : l.monnelly@cma-ardeche.f Site Internet : http://www.cma-ardeche.fr/

La pépinière de l'atelier du bijou 

Pôle entrepreneurial Pôleyrieux - ZA Ric Industrie - 07160 Le Cheylard
accueil@poleyrieux.fr - Tél. : 09 70 65 01 17 - www.poleyrieux.fr

au cœur
de la
vallée
du
bijou 

La pépinière de l'atelier du bijou 

Pôle entrepreneurial Pôleyrieux - ZA Eric Industrie - 07160 Le Cheylard
accueil@poleyrieux.fr - Tél. : 09 70 65 01 17 - www.poleyrieux.fr

